

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'énergie et du climat

Paris, le **21 MARS 2018**

Service Climat et Efficacité Energétique
Sous-direction efficacité énergétique et qualité de l'air
Bureau de la qualité de l'air

La Cheffe du bureau de la qualité de l'air
à

Nos réf. : 18-0161 5B JR

Affaire suivie par : Julien Rude

Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs d'AASQA

Tél. : 01 40 81 92 48

Courriel : Julien.Rude@developpement-durable.gouv.fr

Objet : guide méthodologique pour la mesure du « Black Carbon » par Aethalomètre multi longueur d'onde AE33

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air s'appuie sur un référentiel technique issu de textes réglementaires, de normes ou de guides méthodologiques. Le LCSQA, en tant que coordinateur technique national, est chargé du maintien à jour de ce référentiel et de sa mise à disposition des AASQA via son portail Internet.

Dans l'objectif d'assurer la bonne mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air en France et de partager les retours d'expérience, des Commissions de Suivi et des Groupes de Travail ont été mis en place depuis plusieurs années. Ils associent de manière efficace les représentants de vos associations, les experts du LCSQA et, le cas échéant, le ministère.

Ces instances sont à l'origine de préconisations techniques qui, une fois validées par le Comité de Pilotage de la Surveillance (CPS), ont vocation à être mises en œuvre sur le territoire. Conformément aux souhaits du CPS, ces préconisations sont dorénavant formalisées par un courrier émanant du bureau de la qualité de l'air sous forme de résolutions ou de guides méthodologiques à appliquer avec, si nécessaire, un délai de mise en œuvre.

Vous trouverez en annexe de ce courrier le **guide méthodologique pour la mesure du « Black Carbon » par Aethalomètre multi longueur d'onde AE33 dans l'air ambiant.**

Ce guide a été rédigé sur la base des documents des constructeurs, des échanges avec le distributeur, de l'état de l'art scientifique ainsi que des retours d'expériences des utilisateurs des AASQA émis notamment lors des réunions LCSQA du « Groupe Utilisateur AE33 » et du « Groupe de travail du programme CARA ».

Il a été validé par le CPS du 15 mars 2018 et fait partie du référentiel technique national, conformément à l'arrêté du 19 avril 2017 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air.

Les préconisations techniques de ce guide sont applicables au 15 mars 2018.

Je vous remercie par avance de bien vouloir transmettre ces éléments à vos équipes techniques et vous prie d'agrèer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

La Cheffe du bureau de la qualité de l'air



Edwige DUCLAY